

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D68-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Annick PAKLOGLOU par Guillemette DEBORDE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	16
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Vœu du Conseil Municipal – Appel des Coquelicots

En février 2017, une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) lancée simultanément à Bruxelles, Paris, Rome, Berlin et Madrid, par une coalition d'ONG a recueilli plus d'un million de signatures pour un stop au glyphosate. Cela a aidé à la mise en forme de mouvements transpartisans en Europe et en France, pays très gros consommateur de pesticides avec 59 tonnes en 2014.

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association "Nous voulons des coquelicots", présidée par Fabrice Nicolino, journaliste à *Charlie Hebdo*. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides. Plus de 980 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Plus de 100 collectivités partout en France ont déjà signé l'appel dont des grandes villes (Nantes, Brest, Paris, Toulouse, Besançon, Bourg-en-Bresse) et des communes de la Métropole ou du Rhône (Villeurbanne, Corbas, L'Arbresle).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. La Métropole de Lyon n'utilise plus de pesticides dans l'entretien des espaces publics et communique de manière active sur la nature en ville et les plantes sauvages sur les interstices des trottoirs.

En complément un vœu a été voté lors du conseil métropolitain du 5 novembre 2019 où il est souhaité que les communes rassemblées sur son territoire :

- S'inscrivent dans une démarche volontariste de suppression de l'usage de tous produits pesticides sur l'ensemble du territoire de leur commune jusqu'à plus amples informations sur la dangerosité des produits phytosanitaires, en travaillant notamment avec les bailleurs sociaux, les fédérations sportives (stades), la SNCF...
- Alertent l'État sur les lacunes de la législation actuelle au regard des enjeux de protection des populations et de la biodiversité
- Et se donnent pour objectif d'accompagner les agriculteurs présents sur le territoire de la Métropole vers une agriculture 100 % bio."

À Neuville, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services était effectif en 2016 sur les espaces verts. Il s'est étendu depuis le 1^{er} janvier 2019, par le biais du renouvellement de nos contrats d'entretien aux entreprises extérieures à l'entretien du cimetière et à l'ensemble de nos installations sportives.

Ces démarches visent à préserver la santé publique, en direction de la population comme des professionnels intervenant sur les espaces verts communaux. Elles correspondent aussi à une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Elles conduisent à une modification des pratiques et de l'aspect des espaces en question. Il est alors important qu'une sensibilisation soit faite auprès du public et des usagers des équipements concernés. Une communication a par exemple été faite au cimetière cet automne pour que le public accepte ponctuellement la présence d'herbes folles dans les allées. Le terrain de football dit d'honneur peut également présenter une présence accrue de trèfles au sein de la pelouse, ce qui n'empêche pas son utilisation.

La question aujourd'hui du danger pour la santé des intrants ne se posent plus. Toutes les études indépendantes concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un "effondrement catastrophique des écosystèmes naturels".

Il faut savoir qu'un seul gramme de substance active d'un pesticide peut rendre impropre à la consommation 10 000m³, soit 3 piscines olympiques, soit la consommation de 50 foyers de 4 personnes pendant un an. Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que les engagements publics de jeune génération européenne nous montrent que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Considérant que :

- Les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité.
- Les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes.
- La ville de Neuville-sur-Saône a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics, le cimetière et les équipements sportifs.
- Les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- **SOUTIENT l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse,**
- **DEMANDE au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

Valérie GLATARD, Maire.

